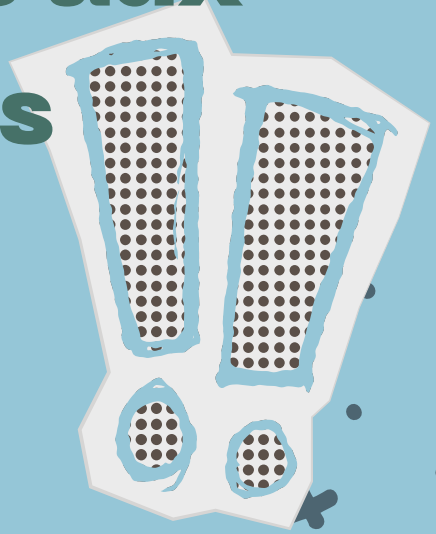
Camille Soffer
Coline Zuber

# JUSTICE PARTOUT

## Outils féministes pour répondre par nous-mêmes aux violences



Carnet d'arpentage 4 juillet 2026

# 32




Quinoa est une ONG d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire qui vise à sensibiliser aux réalités socioculturelles, politiques et économiques du monde actuel. Son objectif est d'encourager de nouveaux comportements à l'égard de l'autre et de favoriser l'engagement en faveur d'un monde plus juste et solidaire. Quinoa travaille en partenariat avec des associations internationales et propose des projets qui mélangent échange interculturel et implication dans des actions solidaires mise en place par les partenaires. Quinoa propose des formations sur le système-monde, l'interculturalité, l'engagement ; des animations pédagogiques et de sensibilisation pour des groupes scolaires ainsi que pour le 'grand public', des ciné-débats et des arpentages de livres, des ateliers d'écritures et de slam...

quinoa

**Asbl | OJ-ONG d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire**
**26 rue d'Edimbourg | 1050 Bruxelles**
**02/893 08 70 | 0486 86 28 23**
**info@quinoa.be | www.quinoa.be**



# ARPENTAGE KESAKO?

L'arpentage est une méthode de découverte à plusieurs d'un ouvrage, en vue de son appropriation critique, pour nourrir l'articulation entre pratique et théorie.

Issu de la culture ouvrière, ses objectifs sont de:

- Désacraliser l'objet « livre », populariser la lecture
- Expérimenter un travail coopératif et critique
- Créer une culture commune autour d'un sujet, d'un savoir théorique
- Comprendre qu'aucun savoir n'est neutre, que tout point de vue est situé

**NUAGE DE MOTS**

Réaction sur ce que vous inspire le titre: "Justice partout – Outils féministes pour répondre par nous-mêmes aux violences"?

**CONSIGNES:**

- On déchire le livre en autant de parties que de participant-es
- On lit sa partie en notant les idées principales, ses interrogations ou ce qu'on en a compris

**1er ROUND – Restitution:**

- A tour de rôle, chacun-e partage: ce qu'iel a compris de sa lecture .Pendant ce temps, 1 autre personne prend des notes sur la nappe. Si 1 personne se sent en lien avec ce qui a été dit, elle peut prendre la parole, et expliquer ce qu'elle a lu etc.

**2e ROUND – Réactions**

- Les liens avec ce que je connais, qu'est ce que ça change de ma vision?

**LE MOT DE LA FIN:**

Avec quoi je repars?

Comment répondre aux viols mais aussi empêcher qu'ils soient commis ? Comment faire face à l'inceste et éviter sa reproduction de génération en génération ? Comment faire justice sans faire violence ? Ces questions sont au coeur de la justice transformatrice. Centrée sur les besoins des victimes, cette approche vise non seulement à réparer les torts, mais aussi à transformer les conditions qui les ont rendus possibles. Pratiquée dès les années 1990 au sein des communautés noires américaines et portée principalement par des femmes et des minorités de genre engagées dans les luttes pour l'abolition de la police, cette alternative au système pénal reste pourtant largement méconnue en France.

Définitions, méthodes, témoignages, outils, perspectives critiques : ce livre s'adresse à toutes celles et ceux qui constatent l'incapacité de la mécanique judiciaire à répondre aux besoins des personnes touchées par les violences, et qui désirent explorer d'autres formes de justice, loin des tribunaux et des commissariats.

Camille Soffer et Coline Zuber sont nées dans les années 1990 et se sont rencontrées durant leurs études et à travers un engagement commun dans les luttes sociales. Chercheuses indépendantes, elles participent depuis une dizaine d'années à une école de philosophie autogérée en Tarn-et- Garonne. C'est dans cet espace qu'elles ont découvert les pratiques de justices extra-pénale, et que ce projet de traduction est né et a pu être mené à bien grâce à l'aide de plusieurs autres personnes.

**« À L'INVERSE DES AUTRES CONCEPTIONS DE LA JUSTICE, LA JUSTICE TRANSFORMATRICE RECADRE L'ACTE DE VIOLENCE DANS UN CONTEXTE SOCIAL PLUS LARGE QUI CONSIDÈRE LES RAPPORTS DE POUVOIR QUI MÈNENT À LA PRODUCTION DE VIOLENCE. »**



### *Saboter les conditions sociales de la violence*

La justice transformatrice s'appuie sur l'idée que la violence interpersonnelle ne se produit pas dans le vide. La réduire à une pulsion d'agressivité individuelle, c'est oblitérer tout ce qui la permet. Les violences structurelles que sont la pauvreté, le racisme, la misogynie, l'hétérosexisme, le cissexisme, le validisme forment à la fois l'occasion et le fondement de la violence interpersonnelle : ses conditions de possibilité sociales – parmi lesquelles on peut compter aussi l'isolement ou le traumatisme.

Considérer la violence de façon systémique permet aussi de mettre en évidence ses conséquences sociales. Cela permet de comprendre que l'agression d'une femme dans une société patriarcale comme la nôtre a pour conséquence que n'importe quelle femme peut se sentir en danger, par exemple.

*Permise* par des rapports de domination, la violence est aussi *transmise* à travers des cycles, qui la reproduisent conformément à ces rapports de domination. Les cycles de la violence sont souvent générationnels, transmis au sein de la famille, ou rejoués au sein du couple, de crises en lunes de miel. Mais ils sont aussi produits par les institutions étatiques, à commencer par la police, le système carcéral et le système pénal. Les personnes issues des classes populaires, a fortiori racisées, sont surreprésentées dans les prisons, parce qu'elles sont structurellement criminalisées : la répression s'abat d'abord et plus sévèrement sur elles. En défavorisant les personnes défavorisées, les instances étatiques contribuent à la reproduction et au renforcement des inégalités sociales, de leur violence structurelle.

### *Répondre au besoin de faire sans l'État*

La police, la justice pénale et la prison prétendent assurer notre sécurité – et mettent en œuvre les formes mêmes de violence qu'elles affirment condamner. Leur violence institutionnelle est invisibilisée par la légitimité dont elle se trouve parée ; elle n'en favorise pas moins concrètement la reproduction de la violence structurelle, comme de la violence interpersonnelle. En regroupant et en précarisant les auteurs de violence, par exemple, la prison encourage de fait la construction de réseaux de criminalité et la récidive[1] – tout en prétendant œuvrer à une prise de conscience. De plus, les traumatismes infligés par le système pénal ont la particularité d'être socialement considérés comme « mérités » : leurs effets en deviennent d'autant plus difficiles à démêler, et entretiennent, une fois de plus, la reproduction cyclique de la violence.

Pour autant, ce système protège mal les victimes. Elles risquent aussi d'y subir humiliations et discriminations. La police et le système pénal n'ont pas vocation à prendre en compte leurs attentes et besoins, et les exposent souvent à une victimisation secondaire, notamment en ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles (VSS).

De fait, le système pénal dissuade davantage les victimes à porter plainte que les auteurs à commettre leurs crimes. En dépit du recours accru au système judiciaire, dans tous les domaines de la vie, depuis les années 1970, seules 6 % des personnes victimes de violences sexuelles portent plainte aujourd'hui en France[2]. Et quand elles s'y décident, nombre d'entre elles se voient opposer des refus de dépôt de plainte, des procès-verbaux bâclés, ou des classements sans suite[3].

---

1 Le risque de récidive s'élève à plus de 50 % après une condamnation à de la prison ferme. Le ministère de la Justice lui-même soulevait en 2014 que « la récidive est toujours moindre après des sanctions non carcérales ».
2 Chiffres à retrouver sur le site arretonslesviolences.gouv.fr.
3 D'après le ministère de la Justice, en 2018, 70 % des plaintes concernant des violences sexuelles ont été classées sans suite. En 2024, un rapport de l'Institut des politiques publiques établissait que ce chiffre s'élevait à 86 %, et même à 94 % pour ce qui concerne les viols.

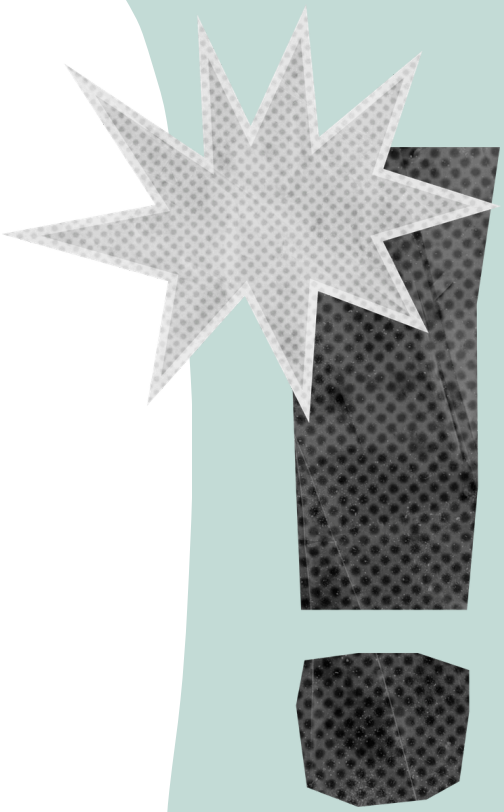
| | JUSTICE PÉNALE / CARCÉRALE | JUSTICE RÉPARATRICE | JUSTICE TRANSFORMATRICE |
|---|---|---|---|
| CONCEPTION DE LA VIOLENCE | Transgression des lois/normes | Tort causé qui mène à des dommages pour la victime (et à l'auteure de la violence) | Tort causé à la victime et à la communauté |
| RÉPONSE À LA VIOLENCE | Punir l'auteur du crime/l'empêcher de recommencer par retrait (incarcération) | Reconnaissance et démarche compensatoire | Vise la transformation des rapports de pouvoir qui mènent à la violence |
| RÔLE DE LA VICTIME | Témoin de l'agression | Place importante dans le processus | Ses besoins et ceux de la communauté sont au centre de la démarche |
| CONCEPTION DU TORT CAUSÉ | La loi définit ce qu'est un crime | La loi définit ce qu'est un crime | Perspective critique des notions de crime établi par l'Etat. Le tort causé s'inscrit dans un contexte social de discrimination et d'inégalités |

# CE QUI ME QUESTIONNE





# CE QUE JE RETIENS





# TABLE DES MATIÈRES


5 AVANT-PROPOS

13 INTRODUCTION

31 LES MOTS DE LA JUSTICE TRANSFORMATRICE

39 **QU'EST-CE QUE LA JUSTICE TRANSFORMATRICE ?**

41 NE NOUS PROTÉGEZ PAS, ON S'EN OCCUPE
Melanie Brazzell

51 LA JUSTICE TRANSFORMATRICE N'EST PAS UNE MÉDIATION
Creative Interventions

55 UNE APPROCHE ÉMANCIPATRICE DE LA VIOLENCE
Generation Five

59 LES PRATIQUES DONT NOUS AVONS BESOIN
Mariame Kaba

71 **RÉCITS DE VIOLENCES ET DE PRISES EN CHARGE**

73 L'ISOLEMENT NE PEUT PAS GUÉRIR L'ISOLEMENT
Blythe Barnow

81 QUAND DES HOMMES S'ATTAQUENT À LA DOMINATION MASCULINE
The Challenging Male Supremacy Project

91 PRENDRE SOIN DU TERRITOIRE
Groupe des huit

107 **AGIR COLLECTIVEMENT**

109 COMMUNIQUÉ SUR LES VIOLENCES DE GENRE ET LE COMPLEXE CARCÉRO-INDUSTRIEL
Incite ! et Critical Resistance

119 SOUTENIR ET RESPONSABILISER : L'ALLIANCE DE DEUX COLLECTIFS HISTORIQUES
Philly's Pissed et Philly Stands Up

139 L'INTERSTELLAR, UN COLLECTIF ANGEVIN CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
Interstellar

151 INTERLUDE. DIX LEÇONS
Creative Interventions

155 **BOÎTE À OUTILS**

157 LES PRINCIPES DE LA RESPONSABILISATION
Communities Against Rape and Abuse

171 QUESTIONS À SE POSER FACE À UNE AGRESSION SEXUELLE
Philly Stands Up

175 SUGGESTIONS POUR FORMER ET FAIRE DURER UN COLLECTIF
Generation Five

179 SOUTIEN AUX VICTIMES
Creative Interventions

183 SUR L'IMPLICATION DE L'AUTEUR DE VIOLENCE
Creative Interventions

185 SUR LA PARTICIPATION DES SURVIVANT·ES
Creative Interventions

187 LA RESPONSABILISATION DES AUTEURS DE VIOLENCE
Creative Interventions

189 DISTINGUER PUNITION ET CONSÉQUENCES
Mariame Kaba et Shira Hassan

193 CARTOGRAPHIER NOS ALLIÉ·ES ET NOS OBSTACLES
Creative Interventions

197 **SOUTENIR LES VICTIMES ET ACCOMPAGNER LES AUTEURS**

199 À L'ÉCOUTE DE CELLES QUI SAVENT
Alexane Guérin

211 METTRE EN RÉCIT LE POUVOIR ET L'IMPUISSANCE DES HOMMES
Tod Augusta Scott

223 **PROLONGEMENTS CRITIQUES**

225 APPRENDRE À NE PAS RÉUSSIR
Bench Ashfield et Jenna Peters-Golden

231 CROIRE LES VICTIMES ?
Communities Against Rape and Abuse

235 COMMENT LA PUNITION REVIENT PAR LA FENÊTRE
Generation Five

237 LA THÉIÈRE BRISÉE
Anonyme

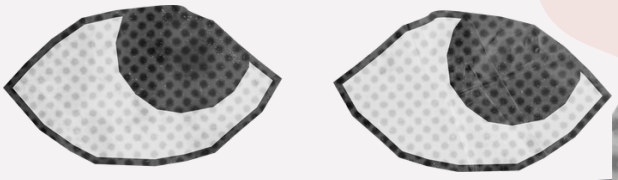
245 PARADOXES TRANSFORMATEURS
Camille Soffer et Coline Zuber

271 RESSOURCES

279 GÉNÉRIQUE DE FIN

# Ressources

Au XVIe siècle en Europe, l'invention de la figure du « criminel », jugé et condamné par un juge, rompt avec l'image traditionnelle d'une justice médiévale qui ne connaît pas de « crimes » mais seulement des « faits », pas de « coupables » mais seulement des « auteurs », pas de « peine » ou de « châtiment », mais seulement une « réparation des dommages causés à la victime », pas de « juges », mais seulement des « arbitres » qui amènent les parties à négocier pour rétablir la paix [...] L'invention de l'homme criminel coïncide donc avec la montée de l'État moderne, incarné dans la personne du roi, au moment où se mettent en place, en Europe, les monarchies de droit divin. Désormais le pénal, la justice criminelle, a partie liée avec le politique, l'État, le roi (Muchembled, 1992 ; Dupont-Bouchat, 1996).
Marie-Sylvie Dupont-Bouchat 2002



Generation FIVE

Initiative de justice transformative : Il s'agit d'une organisation dont la mission est de mettre fin à l'abus sexuel des enfants en cinq générations. Elle travaille à interrompre et à guérir l'impact intergénérationnel de ces abus par le leadership des survivants, l'organisation communautaire et l'action publique, en intégrant la prévention dans les mouvements sociaux plus larges ciblant la violence familiale et les discriminations.

**"Abolir la police"**
**Collectif Matsuda**

**https://transformharm.org/**
**#DefundPolice Toolkit**

**https://www.interruptingcriminalization.com/**

**https://survivedandpunished.org/**

**Defund the police : an animated video**
**https://www.youtube.com/watch?v=bT0YpOmk8NA**

**globaldisabilityjustice.org**

## Livres

En attendant qu'on nous libère – Mariame Kaba
Pour elles toutes — Gwenola Ricordeau
Crimes & peines — penser l'abolitionnisme pénal — Gwenola Ricordeau
Par-delà le principe de répression. Dix leçons sur l'abolitionnisme pénal – Geoffroy de Lagasnerie

**Matrisses.bruxxel.org**

**"Nous menons des recherches sur la prise en main collective de situations d'agressions ou de conflits en souffrance."**